



CLS

Contrat Local de Santé

du Thouarsais

*Agir ensemble
pour la santé des citoyens
au cœur des territoires*





Sommaire

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Le Contrat Local de Santé (CLS)..... | Page 3 |
| Une démarche portée par les acteurs locaux..... | Page 3 |
| Les champs d'application du CLS | Page 4 |
| Les éléments du diagnostic du territoire et le bilan du CLS « 1 ^{ère} génération »..... | Page 5 |
| Les orientations stratégiques du CLS..... | Page 7 |

Contact presse

Département communication de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Tél : 05 47 47 31 45

ars-na-communication@ars.sante.fr



Signature du Contrat Local de Santé du Thouarsais

Moyen de réaffirmer la dimension globale de la santé dans un territoire, de favoriser l'accès aux soins et de promouvoir des actions de prévention, le Contrat Local de Santé du Thouarsais a été signé le Mercredi 5 décembre 2018 à 14h00, au Pôle Senior de Saint-Varent.

L'objectif du Contrat Local de Santé (CLS) du Thouarsais est de renforcer la qualité du partenariat autour des politiques de santé au niveau local afin de répondre aux besoins des populations et du territoire.

Les orientations stratégiques du CLS sont en lien avec les objectifs poursuivis par le Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2023, en cohérence avec le schéma pour l'autonomie adopté par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, et les autres démarches locales de santé développées par les collectivités et l'État.

Ce CLS «2^e génération» 2018-2023 fait suite à celui engagé en 2013 pour une période de 4 ans. A cette époque, le territoire de Thouars était d'ailleurs le premier à signer un CLS dans le département des Deux-Sèvres.

Les orientations du CLS 2018-2023 ont été définies à l'aide du diagnostic et de la phase de bilan du CLS «1^{er} génération». Les enjeux du CLS sont déclinés dans le Projet Régional de Santé 2018-2027 au regard des axes suivants :

- Promouvoir les synergies territoriales, les organisations en réseau et les coopérations interinstitutionnelles ;
- Amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé ;
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Agir le plus tôt possible sur les déterminants de santé ;
- Promouvoir un accès équitable à la santé dans les territoires ;
- Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé ;
- Renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen, acteur de sa santé et du système de santé ;

Une démarche portée par les acteurs locaux

Depuis 2013, les élus et les acteurs locaux s'investissent dans le Contrat Local de Santé au sein du territoire. L'objectif étant d'identifier les besoins de santé en déployant des actions



adaptées. Ce travail nécessite une grande coopération entre les différents acteurs d'un territoire. L'animation du CLS du Thouarsais est portée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ; en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire dans tout le territoire.

Afin de construire les fiches-thématiques du CLS «2^e génération», durant l'année 2018, le comité de pilotage associant les élus et partenaires du CLS s'est réuni régulièrement.

Le comité d'acteurs en santé a aussi participé à l'élaboration des orientations du CLS 2018-2023. En effet, cette instance, force de propositions, présente l'intérêt de réunir l'ensemble des acteurs de santé du territoire.

A l'issue de l'évaluation du Contrat Local de Santé de 2013, et compte tenu des besoins et des orientations territoriales en termes de santé, le comité de pilotage réuni le 5 juillet 2018 a validé les 7 orientations suivantes :

1. **L'animation d'une ingénierie locale de santé dans le territoire ;**
2. **L'accès aux soins de 1^{er} et 2nd recours et l'attractivité territoriale ;**
3. **L'accès aux droits et à la prévention ;**
4. **La santé des enfants et des adolescents ;**
5. **Les parcours dans le champ de la santé mentale ;**
6. **Le parcours de santé des personnes en perte d'autonomie ;**
7. **La promotion de la santé environnementale.**

Chacune de ces orientations fait l'objet d'une fiche thématique précisant l'ambition commune des partenaires et les objectifs recherchés dans le territoire.

Les Champs d'application du CLS

Les signataires du CLS

Le pilotage, l'animation et le suivi de contrat reposent sur deux instances : le comité de pilotage (COFIL) et le comité d'acteurs en santé du Thouarsais animé par l'Agence Régionale de Santé.

Sont membres du comité de pilotage :

- M. le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais (ou son représentant),**
- M. le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale (ou son représentant),**
- M. le Maire de la Ville de Thouars (ou son représentant),**
- M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ou son représentant),**
- Mme le Préfet des Deux-Sèvres (ou son représentant),**
- M. le Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres (ou son représentant),**
- M. le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (ou son représentant),**
- M. le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole Sèvres-Vienne (ou son représentant),**
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (ou son représentant),**
- M. le Président de l'Association « L'AMAT », Association pour le Maintien et l'Amélioration des conditions d'exercice des soignants de premier recours dans le Thouarsais (ou son**



représentant),

Le périmètre géographique

Le périmètre géographique du CLS couvre le territoire du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Thouarsais. La Communauté de Communes du Thouarsais est composée de 31 communes pour 36 058 habitants. Le territoire concerné se situe au Nord Est du Département des Deux-Sèvres et une dizaine de communautés de communes sont limitrophes au département de la Vienne.

Les éléments diagnostic du territoire et le bilan du CLS «1^{ère} génération»

Éléments sociodémographiques

La part des personnes de 15 ans et plus sorties **du système scolaire avec pas ou peu de diplômes** est la plus élevée dans le Thouarsais (39) en comparaison des autres territoires des Deux-Sèvres, du département (35) et de la région (31,4) (*Insee RP 2014*) (*Nombre de personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplômes rapporté à 100 personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire*).

La part des jeunes non insérés s'élève à 19,2 contre 17,6 en Deux-Sèvres, 16,9 à l'échelle de la région. (*Insee RP 2014*) (*Nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans non insérés rapporté à 100 jeunes âgés de 15 à 24 ans*).

En 2014, la zone urbaine de Thouars présentait **un taux de pauvreté** s'élevant à 13,5 % (contre 12,3 % en Deux-Sèvres et 13,3 % pour la région Nouvelle-Aquitaine). Ce taux est plus élevé chez les jeunes, avec une part de 24,5 % des jeunes de moins de 30 ans touchés par la pauvreté (source : *INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal 2014*).

5,8 % de la population sur le territoire de Thouars bénéficie **des prestations sociales** contre 5,4 % pour les Deux-Sèvres et 4,9 % pour la région Nouvelle-Aquitaine (source : *INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal 2014*).

Le territoire du Thouarsais compte 5 061 **personnes âgées** de 75 ans et plus, soit 11,6 % de la population du territoire. Cette proportion s'inscrit dans la moyenne départementale et régionale.

La part des **passages aux urgences** des habitants du Thouarsais de 75 ans et plus est légèrement supérieure à la part départementale (16,2) et régionale (17). Elle est de 18,3 (*ORU 2016, part des messages pour 100 passages aux urgences*).

Un taux d'équipement **en résidence autonomie, en EHPAD, en accueil de jour supérieur à la moyenne régionale** (FINESS, Insee 2017), le territoire du Thouarsais compte 478 places d'EHPAD et 92 places en résidence autonomie.



Éléments relatifs à la démographie des professionnels de santé

Le Thouarsais enregistre **des densités médicales (généralistes et spécialistes)** inférieures à celle du département, la densité en médecins généralistes pour 100 000 habitants est de 63,7 pour le Thouarsais, contre 74,4 en Deux-Sèvres et 100,3 en Nouvelle-Aquitaine (RPPS 2016). Un des objectifs prioritaires est de venir en soutien à la pratique médicale et au recrutement de psychiatres. Le Thouarsais enregistre une densité en psychiatres libéraux de 5,5 pour 100 000 habitants (densité de 1,9 en Deux-Sèvres, de 9 en Nouvelle-Aquitaine). Par ailleurs, 52 % des médecins généralistes du Thouarsais ont plus de 60 ans (ASIP-RPPS au 1^{er} janvier 2016).

Une structuration du 1^{er} recours autour du Pôle de santé de l'AMAT qui regroupe 6 Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) : Argenton l'Eglise, Argenton Les Vallées, Saint-Varent, Oiron, Mauzé Thouarsais, Thouars. Pour autant, le territoire est reconnu en Zone d'Accompagnement Complémentaire dans le cadre du nouveau zonage « médecins » adopté en Juillet 2018. De ce fait, les professionnels sont éligibles aux aides à l'installation de l'ARS (PTMG¹, CESP²..).

Pour l'année 2016, une augmentation du **taux de recours à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)** est observée avec un taux de 6,6 % pour le territoire thouarsais, contre 5,7 % pour le département des Deux-Sèvres. Il était de 4,1 % en 2010 (*source : PORTAIL SNIIR-AM Régime général hors sections locales mutualistes*).

Les actions menées dans le cadre du CLS 2013-2017

Concernant le 1^{er} recours, le CLS 2013-2017 a permis **d'accompagner la structuration du pôle de santé de l'AMAT** (accompagnements immobiliers, recrutement d'une coordonnatrice...). Des actions en faveur de la **dynamique Ville-Hôpital** (mission conjointe portée par l'AMAT et le CHNDS durant 18 mois) ont aussi été portées. Une expérimentation de l'infirmière coordonnatrice en cancérologie (10 équipes de soins primaires retenues au plan national dont l'AMAT) et un projet de consultations santé-précarité porté par l'AMAT ont été mis en place.

Sur l'accès aux droits et à la prévention, le CLS a engagé la mise en place **d'une mutuelle communale**, étendue aujourd'hui à l'ensemble du territoire du Thouarsais. Effectivement, ce dispositif connaît une évolution très favorable et répond aux besoins des personnes les plus fragiles.

1 Praticien Territorial de Médecine Générale.

2 Contrat d'Engagement de Service Public.



Par ailleurs, **des actions de prévention** ont été réalisées dans le cadre du CARRUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues), du bus Croix-Rouge et en lien avec le volet santé du contrat de ville.

Au sujet du parcours des personnes âgées, des sessions de sensibilisation et formations ont été proposées aux secrétaires de mairie pour améliorer l'orientation des personnes âgées vers les CLIC³. Par ailleurs, la filière gériatrique s'est structurée et a permis de regrouper les acteurs du parcours, dans le territoire Nord Deux-Sèvres, en comité de filière. En outre, dans le territoire Thouarsais **un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale** (GCSMS), réunissant une dizaine d'EHPAD a vu le jour. Depuis quelques mois, le GCSMS du « Haut Poitou » s'est construit.

Les orientations stratégiques du Contrat local de santé

Thème 1 : Mission d'animation et d'ingénierie locale en santé

- Participer à **la veille et à l'observatoire des besoins en santé** dans le territoire ;
- **Co-organiser et co-animer** les instances de gouvernance du CLS (COPIL et Comités d'acteurs en santé) ;
- **Mobiliser et animer un réseau d'acteurs** en lien avec les fiches-thématiques du CLS ;
- Coordonner, accompagner et/ou mettre en œuvre certaines **actions du CLS** ;
- Assurer le suivi et **l'évaluation du CLS** ;
- **Communiquer et valoriser dans le territoire les actions** mises en place dans le cadre du CLS.

Le pilotage local par le CIAS est soutenu par la Délégation Départementale de l'ARS qui vient en appui en termes de gouvernance, de co-animation et d'animation territoriale.

Thème 2 : L'accès aux soins de 1^{er} et 2nd recours et l'attractivité territoriale

- Accompagner **la dynamique du Pôle de santé de l'AMAT** et tendre vers sa reconnaissance en tant que Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ;
- Promouvoir et **mobiliser les mesures du Plan National d'Accès aux soins** (contrats incitatifs, accueil de stagiaires, contrats adjoints...) et les aides conventionnelles dans les territoires éligibles – *Pilotage ARS-CPAM 79* ;



Développer, dans les territoires, un panier de services en termes de consultations avancées de spécialistes (en partenariat avec les médecins spécialistes, les Centres hospitaliers)

³ Centre Local d'Information et de Coordination.



Ces consultations avancées doivent permettre de maintenir l'offre ou de la renforcer dans certains domaines. L'offre socle envisagée dans le Thouarsais serait la suivante : oncologie, hématologie, néphrologie, gynécologie, sage-femme, chirurgie orthopédique, obésité, chirurgie viscérale, urologie, anesthésie, mémoire, gastro-entérologie, cardiologie, médecine interne. D'autres spécialités sont qualifiées de prioritaires, l'ophtalmologie notamment.

- **Favoriser le recours des médecins traitants à une Plateforme d'Appui Territoriale** pour favoriser la prise en charge coordonnée des situations complexes et la structuration de fonctions d'appui aux professionnels ;
- Accompagner le développement **des projets de télémédecine, télé-expertise** dans les territoires (ex : « Plaies et cicatrisation en EHPAD »...);



Implanter un Centre de Soins Non Programmés (CSNP) à Thouars et assurer le suivi de son fonctionnement et de son activité.

Valoriser le fonctionnement et les modalités du CSNP auprès de la population.

Thème 3 : L'accès aux droits et à la prévention

- Promouvoir le **déploiement de la Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS) dans le territoire**. Cette plateforme, pilotée par l'Assurance Maladie des Deux-Sèvres, est destinée à améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité ;



Encourager et accompagner les dispositifs facilitant les déplacements

Dans le territoire du Thouarsais, la MSA développe, dans le cadre de la charte de solidarité « Coopérer pour soutenir les publics fragilisés », du covoiturage solidaire pour des déplacements dans la communauté de communes et jusqu'à l'hôpital de Faye L'Abbesse, de manière dérogatoire. La volonté du CLS est de développer des moyens qui facilitent les déplacements, en renforçant tout d'abord la communication concernant les dispositifs existants et en proposant une réflexion plus large sur les actions possibles à mettre en œuvre.

- **Développer les médiations sanitaires** (notamment avoir à disposition des services d'interprétariat en direction des populations de migrants) ;
- **Favoriser l'accès aux droits, par les outils numériques** (développement des compétences informatiques) notamment, et en lien avec les actions déployées dans le cadre du dispositif « charte de solidarité : coopérer pour soutenir les publics fragilisés » piloté par la MSA ;
- **Encourager les missions de prévention** dans le territoire du Thouarsais, dans la perspective d'un pôle de santé publique à l'échelle du Nord Deux-Sèvres ;

- **Soutenir des actions locales de prévention et d'accès aux soins** dans les territoires prioritaires (zone rurale, quartier politique de la ville, zone d'activité de travail saisonnier...);



Dépistage et vaccination

Renforcer le dépistage des cancers, encourager le développement des actions «aller-vers» du CEGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) et l'utilisation des TROD (Test Rapide à Orientation Diagnostique) dans le champ de la prévention des IST, faciliter l'accès à la vaccination.

Thème 4 : La santé des enfants et des adolescents

- **Favoriser les actions de prévention et de promotion de la santé autour des thématiques prioritaires** : alimentation, activité physique, vie affective et sexuelle, prévention des addictions ;
- **Promouvoir la vaccination** dans un cadre partenarial à l'échelle du territoire (institutions, maisons de santé, ...);



Objectifs spécifiques relatives à la « petite enfance » et à « l'enfance » :

Accompagner la diffusion et l'appropriation du guide « recocrèche⁴» ;

Organiser des actions de sensibilisation **concernant** la stratégie régionale de prévention et promotion de la santé environnementale autour de la petite enfance (ateliers pédagogiques, conférences de sensibilisation, diffusion de guides). Mener des actions de sensibilisation des professionnels de la petite enfance relatives à la santé environnementale (ex : qualité de l'air intérieur, réduction à l'exposition des perturbateurs endocriniens...).

- **Accompagner spécifiquement des parents du quartier prioritaire** « politique de la ville » dans les premières séparations et la socialisation périscolaire ;
- **Favoriser les parcours de santé des enfants** par des coopérations renforcées entre la PMI et les médecins généralistes du territoire (dans un contexte de pénurie des médecins de PMI) ;

4 Cahier de recommandations, à destination des structures de la petite enfance, afin de promouvoir un environnement favorable à la santé, avec 14 fiches pratiques de bons gestes à adopter pour réduire au quotidien l'exposition aux substances polluantes dans l'environnement intérieur, élaboré sous la direction de l'association « les alternatives de Lilly » -et l'ARS Nouvelle Aquitaine – janvier 2017



- **Envisager l'inscription du territoire du CIAS** ou de la ville de Thouars dans une démarche nationale nutrition, sport, santé (dans le cadre du PNNS⁵), en lien avec le développement de la promotion de l'activité physique, la cellule d'appui précarité nutrition et/ou le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) ;

Objectifs spécifiques en direction des adolescents :

- **Envisager le déploiement de programmes de développement** de compétences psychosociales (à Thouars dans le cadre du contrat de ville) ;
- **Favoriser l'accès à la Maison des Adolescents (MDA) dans le territoire**, acteur pivot ; développer les coopérations entre les structures « jeunesse », les établissements scolaires, mission locale -et la MDA ;

Accompagner le déploiement et l'ouverture d'un local jeunes à Thouars

- Renforcer le **repérage des troubles psychiques** chez les jeunes (rôle pivot de la MDA) ;
- Accompagner le **projet d'un point relais santé de la Maison de l'Emploi** et de la Formation pour les 16-25 ans ;

Thème 5 : Les parcours dans le champ de la santé mentale ;



- Accompagner la mise en œuvre des orientations du Projet Territorial en Santé Mentale, avec dans le territoire du Thouarsais, une attention particulière aux priorités suivantes :
 - Soutenir la pratique médicale ;
 - Développer l'hospitalisation de jour en pédopsychiatrie ;
 - Déployer des places d'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) dans le Nord Deux-Sèvres ;
 - Poursuivre l'ancrage de la Maison des Adolescents, pivot de la coordination en direction des jeunes ;
 - Accompagner le développement d'une équipe territoriale de pédopsychiatrie pour favoriser les interventions dans les lieux de vie, venir en appui des professionnels de l'accompagnement médico-social et développer la guidance parentale ;
 - Rendre lisible l'offre de soutien aux aidants ;
 - Améliorer les conditions hôtelières, d'hébergement et d'accueil en Nord Deux-Sèvres (site du Pôle de Psychiatrie) ;
 - Développer les actions de promotion de la santé mentale dès la petite enfance (ex : programme de développement des compétences psychosociales), de prévention du suicide, et de repérage précoce ;
 - Accompagner le développement de l'offre en termes d'hébergements : familles gouvernantes, habitats inclusifs, résidences accueil...



Étudier l'opportunité d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

A l'échelle du Thouarsais, -en partenariat avec la Communauté de Communes, le CIAS et le CHNDS, il pourrait être envisagé de mettre en place un espace d'échanges et d'appui pour les élus de la collectivité, régulièrement sollicités au titre de leur pouvoir de police sur des situations spécifiques individuelles ou collectives (plaintes de voisinage et dans les espaces publics, Hospitalisation Sous Contrainte, problématique liée à l'habitat...).

- Accompagner les **troubles addictifs** en renforçant les actions de prévention et en proposant une prise en charge adaptée.

Thème 6 : Le parcours de santé des personnes en perte d'autonomie

- Renforcer la **lisibilité du CLIC** comme «porte d'entrée» des parcours de santé des personnes âgées : campagne de communication sur le numéro unique, valorisation des missions du CLIC et sensibilisation des accueillants au sein des communes ;



Opérer un travail *de recensement des actions* de prévention en lien avec les acteurs du territoire ;

Promouvoir le déploiement de l'hébergement temporaire d'urgence (HTU) en EHPAD



10 places d'hébergement temporaire en EHPAD sont dédiées à l'accueil d'urgence dans le département. Cette expérimentation financée par l'ARS et lancée en avril 2018 a vocation à limiter les hospitalisations et éviter les passages aux urgences. **L'objectif étant de répondre** aux besoins liés à l'urgence médico-sociale ou pour pallier l'absence non-programmée de l'aidant. **Dans le Thouarsais, c'est l'EHPAD d'Oiron qui bénéficie d'une place d'hébergement temporaire d'urgence.**

- **Renforcer l'offre de répit en direction des aidants** (accueil de jour, hébergement temporaire, actions d'aide et de soutien aux aidants) ;
- **Promouvoir des actions individuelles et collectives de prévention** (autour des principaux facteurs de risques ; nutrition, santé mentale, chute, iatrogénie médicamenteuse, en terme de lien social, d'activité physique adaptée) en lien, notamment, avec le dispositif MONALISA (réseau de visiteurs à domicile pour la lutte contre l'isolement) ;
- **Renforcer les actions de repérage de la fragilité** (par les services à domicile, les professionnels libéraux, les services hospitaliers) ;
- Engager **la démarche de services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)** dans le territoire et encourager les liens entre les 2 SSIAD ;
- Accompagner **la coopération et la lisibilité des résidences autonomes**, des actions de prévention développées en lien avec les EHPAD et le domicile, par exemple, en proposant des actions/rencontres intergénérationnelles ;

Personnes en situation de handicap :

- **Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes** par l'évolution/transformation de l'offre, exemples :
 - d'une Unité Pour Personnes Agées Vieillissantes (UPHV) en EHPAD ;
 - de places SSIAD pour la prise en charge de personnes en situation de handicap ;

Thème 7 : La promotion de la santé environnementale

- **Développer l'Urbanisme Favorable à la Santé** en identifiant dans les PLUi, SCOT, PDU (...) les projets d'aménagements susceptibles d'impacter la santé : sensibilisation des élus, analyse des déterminants de santé éventuellement impactés, propositions de recommandations à prendre en compte dans les projets ;
- **Développer des EIS** (évaluation d'impact sur la santé) pour tout projet, urbain et/ou rural susceptible d'avoir un impact sur la santé des habitants (projet de rénovation de quartier,



projet local d'urbanisme, création de zones d'activité, d'écoles, de crèches etc...).

Exemple : le projet orchestre « hors les murs » ;

- Développer une stratégie de **lutte contre l'habitat dégradé** ;
- Développer les **Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)** destinées à l'alimentation humaine, de la ressource en eau mobilisée jusqu'aux points d'usage ;
- Prévenir et **sensibiliser aux effets allergisants des plantes telles que l'ambroisie** : définition d'un plan d'action adapté dans le territoire du Thouarsais ;
- Mesurer les atteintes à la santé publique par **la pollution atmosphérique** et définir des recommandations visant à limiter cette forme de pollution ;
- Accompagner les projets de création/rénovation d'installations **d'eaux de loisirs** avec la prise en compte des règles sanitaires et le développement d'EIS ;
- Prendre en compte les **problèmes ponctuels de radon et de légionnelles** et leur apporter des réponses techniques adaptées pour éviter tout impact sur la santé des populations ;
- Communiquer et sensibiliser sur **les procédures d'interventions « canicule »**.

Développer le concept « d'Ambassadeur Santé-Environnement »

Cette démarche vise à identifier au moins un binôme élu-technicien partenaire de l'ARS pour approcher les problèmes de santé environnementale ;

La plus-value du Contrat local de santé

Ce CLS « 2^e génération » du Thouarsais doit permettre d' « aller plus loin » ; en proposant de nouvelles actions et orientations en santé, en lien avec les ressources existantes. L'occasion pour les acteurs de continuer à développer une coordination de proximité à l'aide d'un outil territorial comme le CLS.

Le CLS est un moyen de valoriser les actions existantes, de développer des projets communs –et de mutualiser certains financements autour des besoins en santé du territoire.